

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période de six mois close le 30 septembre 2025

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du RDRF intermédiaire gratuitement en communiquant avec nous d'une des façons indiquées à la rubrique Constitution du Fonds et renseignements sur les séries ou en visitant le site Web de SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Des exemplaires des états financiers annuels ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du fonds d'investissement.

AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du Fonds canadien Mackenzie Ivy (le « Fonds »), nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers intermédiaires, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire.

Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas revu les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.



FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux (en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	30 sept. 2025	31 mars 2025 (Audité)	Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)				
			par titre		par série		
			30 sept. 2025	31 mars 2025 (Audité)	30 sept. 2025	31 mars 2025 (Audité)	
ACTIF	\$	\$					
Actifs courants							
Placements à la juste valeur	757 335	716 403	Série A	57,37	52,45	274 781	273 196
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 865	9 425	Série AR	16,85	15,40	1 671	1 409
Dividendes à recevoir	770	839	Série D	19,04	17,31	56 112	52 613
Sommes à recevoir pour placements vendus	1 839	–	Série F	16,35	14,84	79 606	72 848
Sommes à recevoir pour titres émis	35	24	Série F5	17,93	16,68	209	195
Sommes à recevoir du gestionnaire	5	197	Série F8	6,96	6,57	187	179
Total de l'actif	764 849	726 888	Série FB	16,41	14,91	485	495
			Série FB5	15,12	14,07	2	2
			Série G	20,85	19,01	2 354	2 287
			Série I	16,33	14,87	7 985	7 686
PASSIF			Série J	23,24	21,21	598	579
Passifs courants			Série O	30,77	27,79	8 501	7 846
Sommes à payer pour placements achetés	–	23	Série PW	19,30	17,61	304 463	282 365
Sommes à payer pour titres rachetés	365	217	Série PWFB	16,47	14,94	2 042	1 791
Sommes à payer au gestionnaire	42	119	Série PWFB5	16,25	15,11	2	2
Total du passif	407	359	Série PWR	16,44	15,00	1 535	1 217
Actif net attribuable aux porteurs de titres	764 442	726 529	Série PWT5	15,55	14,55	271	556
			Série PWT8	12,23	11,61	152	142
			Série PWX	19,65	17,74	1 557	1 650
			Série PWX8	15,42	14,48	2	2
			Série R	28,26	25,52	2 438	2 393
			Série T5	11,28	10,57	432	361
			Série T8	6,81	6,48	330	262
			Série LB	22,64	20,70	1 822	1 624
			Série LF	17,66	16,03	6 856	5 919
			Série LW	15,75	14,38	10 049	8 910
						764 442	726 529

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	2025 \$	2024 \$
Revenus		
Dividendes	8 210	8 861
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	148	68
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	24 866	24 355
Profit (perte) net(te) latent(e)	42 421	34 461
Revenu tiré du prêt de titres	16	19
Total des revenus (pertes)	75 661	67 764
Charges (note 6)		
Frais de gestion	6 665	6 590
Rabais sur les frais de gestion	(10)	(10)
Frais d'administration	723	715
Intérêts débiteurs	–	2
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	69	34
Frais du comité d'examen indépendant	1	1
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	7 448	7 332
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	7 448	7 332
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	68 213	60 432
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	230	267
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	67 983	60 165

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation (note 3)			
	par titre		par série	
	2025	2024	2025	2024
Série A	4,86	3,95	24 383	23 927
Série AR	1,47	1,24	139	108
Série D	1,73	1,42	5 170	4 483
Série F	1,51	1,25	7 341	5 907
Série F5	1,67	1,45	19	16
Série F8	0,65	0,58	17	12
Série FB	1,44	1,22	43	48
Série FB5	1,40	1,22	–	–
Série G	1,83	1,52	212	196
Série I	1,45	1,20	736	653
Série J	2,02	1,67	54	67
Série O	2,98	2,47	833	685
Série PW	1,68	1,38	26 579	22 139
Série PWFB	1,53	1,23	190	125
Série PWFB5	1,52	1,32	–	–
Série PWR	1,46	1,22	127	57
Série PWT5	1,30	1,19	33	43
Série PWT8	1,09	1,01	13	10
Série PWX	1,88	1,53	161	147
Série PWX8	1,53	1,36	–	–
Série R	2,70	2,26	240	232
Série T5	0,96	0,83	36	31
Série T8	0,59	0,56	25	22
Série LB	1,91	1,50	149	150
Série LF	1,64	1,42	622	393
Série LW	1,38	1,11	861	714
			67 983	60 165

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	Total		Série A		Série AR		Série D		Série F	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	726 529	717 583	273 196	301 607	1 409	1 091	52 613	50 226	72 848	64 175
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	67 983	60 165	24 383	23 927	139	108	5 170	4 483	7 341	5 907
Distributions versées aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	(48)	(43)	–	–	–	–	–	–	–	–
Rabais sur les frais de gestion	(10)	(10)	(2)	(2)	–	–	–	–	–	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(58)	(53)	(2)	(2)	–	–	–	–	–	–
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	24 440	27 509	5 221	4 802	245	315	365	827	4 045	4 591
Réinvestissement des distributions	22	23	2	2	–	–	–	–	–	–
Paiements au rachat de titres	(54 474)	(65 730)	(28 019)	(34 376)	(122)	(165)	(2 036)	(2 166)	(4 628)	(4 673)
Total des opérations sur les titres	(30 012)	(38 198)	(22 796)	(29 572)	123	150	(1 671)	(1 339)	(583)	(82)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	37 913	21 914	1 585	(5 647)	262	258	3 499	3 144	6 758	5 825
À la clôture	764 442	739 497	274 781	295 960	1 671	1 349	56 112	53 370	79 606	70 000
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :			Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture			5 209	6 343	91	78	3 039	3 204	4 910	4 779
Émis			97	98	16	22	20	52	261	332
Réinvestissement des distributions			–	–	–	–	–	–	–	–
Rachetés			(516)	(706)	(8)	(11)	(113)	(136)	(302)	(342)
Titres en circulation, à la clôture			4 790	5 735	99	89	2 946	3 120	4 869	4 769

	Série F5		Série F8		Série FB		Série FB5		Série G	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	195	178	179	131	495	579	2	2	2 287	2 234
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	19	16	17	12	43	48	–	–	212	196
Distributions versées aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	(5)	(4)	(7)	(5)	–	–	–	–	–	–
Rabais sur les frais de gestion	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(5)	(4)	(7)	(5)	–	–	–	–	–	–
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	–	–	–	–	5	37	–	–	4	4
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Paiements au rachat de titres	–	–	(2)	–	(58)	(88)	–	–	(149)	(13)
Total des opérations sur les titres	–	–	(2)	–	(53)	(51)	–	–	(145)	(9)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	14	12	8	7	(10)	(3)	–	–	67	187
À la clôture	209	190	187	138	485	576	2	2	2 354	2 421
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :			Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture			12	11	27	21	33	43	–	–
Émis			–	–	–	–	–	2	–	–
Réinvestissement des distributions			–	–	–	–	–	–	–	–
Rachetés			–	–	(3)	(6)	–	–	(7)	(1)
Titres en circulation, à la clôture			12	11	27	21	30	39	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	Série PWX8		Série R		Série T5		Série T8	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES								
À l'ouverture	2	2	2 393	2 424	361	372	262	189
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	–	–	240	232	36	31	25	22
Distributions versées aux porteurs de titres :								
Revenu de placement	–	–	–	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	(10)	(9)	(11)	(9)
Rabais sur les frais de gestion	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	–	–	–	–	(10)	(9)	(11)	(9)
Opérations sur les titres :								
Produit de l'émission de titres	–	–	–	–	56	–	52	68
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	2	1	4	3
Paiements au rachat de titres	–	–	(195)	(103)	(13)	(21)	(2)	(4)
Total des opérations sur les titres	–	–	(195)	(103)	45	(20)	54	67
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	–	–	45	129	71	2	68	80
À la clôture	2	2	2 438	2 553	432	374	330	269
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :	Titres		Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	–	–	94	105	34	37	41	30
Émis	–	–	–	–	5	–	7	11
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	1	1
Rachetés	–	–	(8)	(4)	(1)	(2)	–	(1)
Titres en circulation, à la clôture	–	–	86	101	38	35	49	41

	Série LB		Série LF		Série LW	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES						
À l'ouverture	1 624	2 077	5 919	3 648	8 910	8 547
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	149	150	622	393	861	714
Distributions versées aux porteurs de titres :						
Revenu de placement	–	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–	–
Rabais sur les frais de gestion	–	–	–	–	–	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	–	–	–	–	–	–
Opérations sur les titres :						
Produit de l'émission de titres	398	145	398	1 059	789	443
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–
Paiements au rachat de titres	(349)	(590)	(83)	(101)	(511)	(985)
Total des opérations sur les titres	49	(445)	315	958	278	(542)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	198	(295)	937	1 351	1 139	172
À la clôture	1 822	1 782	6 856	4 999	10 049	8 719
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :	Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	78	111	369	251	620	656
Émis	19	7	24	71	52	34
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–
Rachetés	(16)	(31)	(5)	(7)	(34)	(74)
Titres en circulation, à la clôture	81	87	388	315	638	616

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 30 septembre (en milliers de \$)

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	67 983	60 165
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(25 158)	(24 345)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(42 421)	(34 461)
Achat de placements	(25 333)	(13 614)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	50 139	59 718
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	261	290
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	(77)	2
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	25 394	47 755

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de titres	11 332	13 219
Paiements au rachat de titres	(41 229)	(52 164)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(36)	(30)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(29 933)	(38 975)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 539)	8 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	9 425	1 906
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(21)	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	4 865	10 688

Trésorerie	4 865	10 688
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	4 865	10 688

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	8 049	8 885
Impôts étrangers payés (recouvrés)	–	–
Intérêts reçus déduction faite des retenues d'impôt	148	68
Intérêts versés	–	2

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 30 septembre 2025

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS					
Les Laboratoires Abbott	États-Unis	Soins de santé	63 075	7 713	11 757
Alimentation Couche-Tard inc.	Canada	Consommation de base	391 143	18 489	29 042
Alphabet Inc., cat. C	États-Unis	Services de communication	72 784	7 812	24 668
American Electric Power Co. Inc.	États-Unis	Services publics	75 400	8 270	11 804
Aritzia Inc.	Canada	Consommation discrétionnaire	249 345	8 401	20 990
ATS Corp.	Canada	Produits industriels	307 294	13 558	11 189
La Banque de Nouvelle-Écosse	Canada	Services financiers	127 101	6 145	11 438
Boyd Group Services Inc.	Canada	Produits industriels	69 221	14 914	16 248
Brookfield Asset Management Inc.	Canada	Services financiers	47 843	520	3 789
Brookfield Corp., cat. A (\$ CA)	Canada	Services financiers	428 166	12 333	40 886
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Canada	Produits industriels	123 941	18 513	16 266
Canadien Pacifique Kansas City Ltée	Canada	Produits industriels	94 373	9 150	9 782
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	Canada	Matériaux	403 886	23 780	31 681
CGI inc.	Canada	Technologie de l'information	150 299	14 996	18 631
Compass Group PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	362 697	9 478	17 168
Constellation Software Inc.	Canada	Technologie de l'information	3 037	7 967	11 474
Danaher Corp.	États-Unis	Soins de santé	51 600	15 684	14 236
Dollarama inc.	Canada	Consommation discrétionnaire	57 251	2 685	10 508
Emera Inc.	Canada	Services publics	423 783	21 294	28 296
Fortis Inc.	Canada	Services publics	182 537	10 322	12 885
Franco-Nevada Corp.	Canada	Matériaux	49 016	8 251	15 184
Intact Corporation financière	Canada	Services financiers	121 307	17 639	32 846
Johnson & Johnson	États-Unis	Soins de santé	88 405	14 063	22 811
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	France	Consommation discrétionnaire	9 291	7 220	7 900
Microsoft Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	56 932	21 510	41 034
Onex Corp., à droit de vote subalterne	Canada	Services financiers	128 359	9 933	15 851
Open Text Corp.	Canada	Technologie de l'information	201 839	10 797	10 500
Pembina Pipeline Corp.	Canada	Énergie	327 390	11 459	18 422
Premium Brands Holdings Corp.	Canada	Consommation de base	86 827	7 784	8 114
Reckitt Benckiser Group PLC	Royaume-Uni	Consommation de base	165 781	16 286	17 743
Restaurant Brands International Inc.	Canada	Consommation discrétionnaire	291 861	24 476	26 057
Roche Holding AG Genussscheine	Suisse	Soins de santé	18 032	8 118	8 191
Banque Royale du Canada	Canada	Services financiers	79 757	6 653	16 360
SAP AG	Allemagne	Technologie de l'information	22 580	2 921	8 407
Suncor Énergie Inc.	Canada	Énergie	358 254	9 445	20 865
TELUS Corp.	Canada	Services de communication	937 111	23 699	20 541
La Banque Toronto-Dominion	Canada	Services financiers	337 113	20 620	37 514
Union Pacific Corp.	États-Unis	Produits industriels	52 994	14 648	17 431
Visa Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	56 436	14 678	26 811
Waste Connections Inc.	Canada	Produits industriels	63 123	7 802	15 444
The Williams Cos. Inc.	États-Unis	Énergie	187 966	5 662	16 571
Total des actions				495 688	757 335
Coûts de transaction				(381)	–
Total des placements				495 307	757 335
Trésorerie et équivalents de trésorerie					4 865
Autres éléments d'actif moins le passif					2 242
Actif net attribuable aux porteurs de titres					764 442

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 SEPTEMBRE 2025

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	99,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
Autres éléments d'actif (de passif)	0,3

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	66,8
États-Unis	24,5
Royaume-Uni	4,6
Allemagne	1,1
Suisse	1,1
France	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
Autres éléments d'actif (de passif)	0,3

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Services financiers	24,3
Technologie de l'information	11,8
Produits industriels	11,3
Consommation discrétionnaire	10,8
Soins de santé	7,5
Énergie	7,3
Consommation de base	7,2
Services publics	6,9
Matériaux	6,1
Services de communication	5,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
Autres éléments d'actif (de passif)	0,3

31 MARS 2025

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	98,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	66,7
États-Unis	24,9
Royaume-Uni	4,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3
Allemagne	1,2
Suisse	1,2
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Services financiers	24,1
Produits industriels	12,4
Technologie de l'information	10,2
Consommation discrétionnaire	9,6
Énergie	8,5
Consommation de base	8,3
Soins de santé	7,8
Services publics	7,3
Services de communication	5,6
Matériaux	4,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'un prospectus simplifié ou aux termes d'options de placement avec dispense de prospectus.

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux semestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, ou est présentée à ces dates. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution. Se reporter à la note 10 a) pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du Fonds et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») est une filiale indirecte à part entière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), elle-même une filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été établis selon les mêmes méthodes comptables, les mêmes jugements comptables critiques et les mêmes estimations que ceux qui ont été utilisés pour établir les états financiers annuels audités les plus récents du Fonds, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2025. La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Mackenzie le 13 novembre 2025.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds d'investissement et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, Mackenzie aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du Fonds de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du Fonds dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du Fonds en lien avec ces placements.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 30 septembre 2025.

Le Fonds classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 10 pour le classement des justes valeurs du Fonds.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un Fonds sous-jacent ou d'un FNB sont comprises dans les revenus d'intérêts aux fins de distribution, dans le revenu de dividendes, dans les profits (pertes) net(te)s réalisé(e)s ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le Fonds en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le Fonds. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure.

Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 10 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

i) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10, le cas échéant.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

k) Fusions

Dans le cadre d'une fusion de fonds, le Fonds fait l'acquisition de tous les actifs et prend en charge la totalité du passif du fonds dissous à la juste valeur en échange des titres du Fonds à la date de prise d'effet de la fusion.

l) Modifications comptables futures

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). Ces modifications portent sur le classement des actifs financiers et sur la comptabilisation des éléments réglés au moyen de paiements électroniques selon les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. Les possibles répercussions incluent notamment la modification des délais de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où les règlements prennent plus d'un jour. Ces modifications présentent également la méthode comptable choisie pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces modifications s'appliquent aux périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026, mais son application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18. L'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, comporte de nouvelles exigences de présentation applicables à certaines catégories et aux sous-totaux dans l'état du résultat global, de nouvelles exigences concernant les informations à fournir sur les indicateurs de performance définis par la direction et d'autres exigences visant les informations trop résumées ou trop détaillées. La norme s'applique aux périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son application anticipée est permise.

Mackenzie évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes décrites ci-dessus. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le Fonds.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

- I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

4. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

- II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;
- III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfiques, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du Fonds est en décembre. Le Fonds peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du Fonds.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par des investisseurs. Les frais de gestion sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Chaque série du Fonds, exception faite de la série-B, se voit imputer des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») et en retour, Mackenzie prend en charge tous les frais d'exploitation du Fonds autres que certains frais précis associés au Fonds. Les frais d'administration sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et charges du Comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds Mackenzie, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production des Aperçus du Fonds, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du Fonds, les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement et qui sont entrés en vigueur après la date de dépôt du prospectus simplifié le plus récent, ainsi que les coûts engagés pour respecter les nouvelles exigences réglementaires, y compris, sans s'y limiter, tous les nouveaux frais en vigueur après la date de dépôt du prospectus simplifié le plus récent.

Tous les frais associés à l'exploitation du Fonds quant aux titres de la série-B seront imputés à cette série. Les frais d'exploitation comprennent les frais juridiques, honoraires d'audit, frais de l'agent des transferts, droits de garde, frais d'administration et de fiducie, le coût des rapports financiers et d'impression des prospectus simplifiés, les droits de dépôt obligatoire, les autres charges diverses imputables précisément aux titres de série-B et tout impôt ou toute taxe applicables.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et d'administration ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 10 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de titres.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 30 septembre 2025 et 2024 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de ces périodes sont présentés dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement décrits à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7. L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 30 septembre 2025, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du Fonds; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité évalue la liquidité du Fonds en fonction de pourcentages de liquidité minimale prédéterminés établis pour diverses périodes et est surveillée sur une base trimestrielle. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

Pour se conformer à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus).

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 10 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le Fonds avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de change présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 10 résume les instruments financiers portant intérêt du Fonds selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du Fonds aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de taux d'intérêt présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le Fonds continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de capitaux propres et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 10 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du Fonds si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds à l'autre risque de prix présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par des fonds sous-jacents ou des FNB, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

f) Risque de crédit (suite)

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

g) Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

9. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Date de constitution : 13 octobre 1992

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de titres de chaque série qui ont été émis et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Séries offertes par Corporation Financière Mackenzie (180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1; 1-800-387-0615; www.placementsmackenzie.com)

Les titres des séries A, T5 et T8 sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$ (5 000 \$ pour les séries T5 et T8). Les investisseurs des séries T5 et T8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres de série AR sont offerts aux particuliers dans un régime enregistré d'épargne-invalidité offert par Mackenzie.

Les titres de série D sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$ par l'entremise d'un compte de courtage à escompte ou de tout autre compte approuvé par Mackenzie.

Les titres des séries F, F5 et F8 sont offerts aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou de comptes intégrés parrainé par le courtier, qui sont assujettis à des frais établis en fonction de l'actif plutôt qu'à des commissions pour chaque opération et qui investissent un minimum de 500 \$ (5 000 \$ pour les séries F5 et F8); ils sont également proposés aux employés de Mackenzie et de ses filiales, et aux administrateurs de Mackenzie. Les investisseurs des séries F5 et F8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres des séries FB et FB5 sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,50 %, avec leur conseiller financier. Les investisseurs de série FB5 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % par année.

Les titres de série I sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$ dans un régime collectif admissible détenant un minimum de 10 000 000 \$ en actifs.

Les titres de série O sont offerts seulement aux investisseurs qui investissent un minimum de 500 000 \$ et qui participent au Service d'architecture de portefeuille ou au Service d'architecture ouverte de Mackenzie; ils sont également proposés aux particuliers qui investissent un minimum de 5 000 000 \$, à certains investisseurs institutionnels, à certains investisseurs d'un régime collectif admissible et à certains employés admissibles de Mackenzie et de ses filiales.

Les titres des séries PW, PWT5 et PWT8 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs des séries PWT5 et PWT8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres des séries PWFB et PWFB5 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,50 %, avec leur conseiller financier. Les investisseurs de série PWFB5 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % par année.

Les titres de série PWR sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$ dans un régime enregistré d'épargne-invalidité offert par Mackenzie.

Les titres des séries PWX et PWX8 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,50 %, avec leur conseiller financier. Les investisseurs de série PWX8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 8 % par année.

Les titres de série R sont offerts exclusivement à d'autres fonds gérés par Mackenzie et non visés par un prospectus relativement à des ententes de fonds de fonds.

Les titres de série J ne sont plus offerts à la vente.

Les titres de série G ne sont plus offerts à la vente, sauf dans le cas d'achats supplémentaires effectués par des investisseurs qui détiennent ces titres depuis le 11 décembre 2017.

Séries distribuées par BLC Services Financiers inc. (1360, boul. René-Lévesque Ouest, 13^e étage, Montréal (Québec) H3G 0A9; 1-800-252-1846; www.banquelaurentienne.ca/mackenzie)

Les titres de série LB sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$.

Les titres de série LF sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$, qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte parrainé par Gestion privée Banque Laurentienne.

Les titres de série LW sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée du programme de tarification préférentielle qui investissent un minimum de 100 000 \$.

Depuis le 1^{er} juin 2022, les investisseurs peuvent acheter des titres du Fonds en vertu d'un mode de souscription avec frais d'acquisition et d'un mode de souscription sans frais d'acquisition. Les séries du Fonds ne sont pas toutes offertes selon tous les modes de souscription. Les frais d'acquisition du mode de souscription avec frais d'acquisition sont négociés entre l'investisseur et son courtier. Les titres souscrits avant le 1^{er} juin 2022 en vertu du mode de souscription avec frais de rachat peuvent continuer d'être détenus dans les comptes des investisseurs. Les investisseurs peuvent échanger des titres d'un Fonds Mackenzie souscrits antérieurement en vertu du mode de souscription avec frais de rachat contre des titres d'autres Fonds Mackenzie assortis du mode de souscription avec frais de rachat, jusqu'à l'expiration du calendrier de rachat. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds et à l'aperçu du Fonds.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries (suite)

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	13 octobre 1992	2,00 %	0,22 %
Série AR	9 mai 2018	2,00 %	0,27 %
Série D	19 décembre 2013	1,00 %	0,19 %
Série F	6 décembre 1999	0,75 %	0,15 %
Série F5	1 ^{er} juin 2018	0,75 %	0,15 %
Série F8	16 mai 2007	0,75 %	0,15 %
Série FB	26 octobre 2015	1,00 %	0,24 %
Série FB5	26 octobre 2015	1,00 %	0,24 %
Série G	4 avril 2005	1,50 %	0,22 %
Série I	25 octobre 1999	1,35 %	0,24 %
Série J	28 février 2011	1,70 %	0,20 %
Série O	2 janvier 2001	— ¹⁾	s.o.
Série PW	15 octobre 2013	1,75 %	0,15 %
Série PWFB	3 avril 2017	0,75 %	0,15 %
Série PWFB5	3 avril 2017	0,75 %	0,15 %
Série PWR	1 ^{er} avril 2019	1,75 %	0,15 %
Série PWT5	3 avril 2017	1,75 %	0,15 %
Série PWT8	3 avril 2017	1,75 %	0,15 %
Série PWX	6 janvier 2014	— ²⁾	— ²⁾
Série PWX8	24 octobre 2018	— ²⁾	— ²⁾
Série R	8 décembre 2008	s.o.	s.o.
Série T5	4 septembre 2007	2,00 %	0,24 %
Série T8	27 avril 2007	2,00 %	0,24 %
Série LB	20 janvier 2012	2,00 %	0,22 %
Série LF	7 décembre 2018	0,75 %	0,15 %
Série LW	1 ^{er} décembre 2017	1,75 %	0,15 %

1) Ces frais sont négociables et sont payables directement à Mackenzie par les investisseurs dans cette série.

2) Ces frais sont payables directement à Mackenzie par les investisseurs dans cette série par l'entremise du rachat de leurs titres.

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

	30 septembre 2025		31 mars 2025	
	(\$)		(\$)	
Valeur des titres prêtés	22 301		360	
Valeur des biens reçus en garantie	23 478		379	

	30 septembre 2025		30 septembre 2024	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
Revenus de prêts de titres bruts	20	100,0	23	100,0
Impôt retenu à la source	—	—	—	—
	20	100,0	23	100,0
Paiements à l'agent de prêt de titres	(4)	(20,0)	(4)	(17,4)
Revenu tiré du prêt de titres	16	80,0	19	82,6

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

d) Commissions

	(\$)
30 septembre 2025	17
30 septembre 2024	14

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme, tout en protégeant le capital, en investissant principalement dans des actions de grandes sociétés canadiennes. Il peut investir une grande partie de son actif dans des titres à revenu fixe à court terme du Canada et des États-Unis lorsque les évaluations boursières semblent élevées. Le Fonds peut consacrer jusqu'à 49 % de son actif aux placements étrangers.

ii. Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'exposition du Fonds au risque de change.

Devise	30 septembre 2025				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	(%)	(\$)	(%)
USD	187 123	5 127	–	192 250				
GBP	34 911	–	–	34 911				
EUR	16 307	–	–	16 307				
CHF	8 191	–	–	8 191				
Total	246 532	5 127	–	251 659				
% de l'actif net	32,2	0,7	–	32,9				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(12 583)	(1,6)	12 583	1,6

Devise	31 mars 2025				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	(%)	(\$)	(%)
USD	180 810	9 528	–	190 338				
GBP	33 345	–	–	33 345				
EUR	8 627	–	–	8 627				
CHF	8 532	–	–	8 532				
Total	231 314	9 528	–	240 842				
% de l'actif net	31,8	1,3	–	33,1				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(12 042)	(1,7)	12 042	1,7

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
30 septembre 2025	75 734	9,9	(75 734)	(9,9)
31 mars 2025	71 640	9,9	(71 640)	(9,9)

v. Risque de crédit

Au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2025

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	30 septembre 2025				31 mars 2025			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions	757 335	–	–	757 335	665 899	50 504	–	716 403
Total	757 335	–	–	757 335	665 899	50 504	–	716 403

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période close le 30 septembre 2025, les actions autres que nord-américaines étaient fréquemment transférées entre le niveau 1 (prix non rajustés cotés) et le niveau 2 (prix rajustés). Au 30 septembre 2025, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 mars 2025).

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire, investis dans les séries CL, IG ou S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2025	31 mars 2025
	(\$)	(\$)
Gestionnaire	137	122
Autres fonds gérés par le gestionnaire	2 438	2 393
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	–	–

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, le Fonds n'avait aucun placement dans des fonds sous-jacents.

j) Chiffres correspondants

Dans les états financiers, un chiffre correspondant de la période précédente, soit 297 \$, qui était comptabilisé au poste « Impôts étrangers payés (recouvrés) » a été reclassé au poste « Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt » pour que sa présentation rende fidèlement compte de la nature des impôts étrangers retenus à la source sous forme de charges hors trésorerie et soit conforme à la présentation adoptée pour la période considérée.